

DÉCISION N° 2025-38DC

Objet : Construction d'un multi accueil – Les Hauts d'Anjou - Champigné (24CCo26) – Attribution des marchés

Le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 portant délégation d'attribution dudit conseil au Président ;

Vu les objectifs du projet de territoire « Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants sur le territoire » et « Développer une offre de services responsables répondant aux attentes et besoins des citoyens » E6 (PA 22) inscrit dans les principes d'action de la labélisation LUCIE 26000 » ;

Considérant la consultation 24CCo26 publiée le 06/12/2024 sur les Echos.fr, le profil acheteur et le site internet du pouvoir adjudicateur ;

Considérant les 61 offres reçues ;

Considérant que les entreprises suivantes ont remis les offres ayant le meilleur avantage économique ;

Lots	Désignations	Sociétés
01	VRD – Aménagement extérieur	LUC DURAND
02	Terrassement – Gros œuvre	LORY BATIMENT
03	Charpente – bardage bois	ACB
04	Couverture et bardage à joints debouts	GOHARD SAS
05	Etanchéité	TEOPOLITUB
06	Menuiseries extérieures – Métallerie	BATISTYL
07	Menuiseries intérieures bois	SARL SIGMA
08	Agencement	SARL SIGMA
09	Cloisons sèches – plafonds plaques de plâtre	3PIA
10	Plafonds suspendus	LE GAL COMISO
11	Revêtements de sols carrelage – faïence	MALEINGE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS

tél. 02 41 95 31 74

contact@valleesduhautanjou.fr

www.valleesduhautanjou.fr

Lots	Désignations	Sociétés
12	Revêtement de sols souples	SAS GERAULT
13	Peinture – revêtements muraux	SAS GERAULT
14	Plomberie sanitaires	CHAUFFECO
15	Chauffage ventilation	SAS IMTS TOUZEAU
16	Electricité	ETI
17	Equipement de cuisine	QUIETALIS

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer les marchés :

- 24cc026-01 (lot 01) à l'entreprise LUC DURAND sise ZA La Chesnaie à PRUILLE (49220) pour un montant de 111 643.40 € HT ;
- 24cc026-02 (lot 02) à l'entreprise LORY BATIMENT sise 27 rue du Grand Moulin à ST GEORGES SUR LOIRE (49170) pour un montant de 206 000.00€ HT ;
- 24cc026-03 (lot 03) à l'entreprise ACB sise La Gare – 1040 route de Châteauneuf à ETRICHE (49330) pour un montant de 40 000.00 € HT ;
- 24cc026-04 (lot 04) à l'entreprise GOHARD SAS sise ZA 13 rue des Brunelleries à BOUCHEMAINE (49080) pour un montant de 56 142.53 € HT ;
- 24cc026-05 (lot 05) à l'entreprise TEOPOLITUB sise ZI du Landrau – Villedieu la Blouère à BEAUPREAU EN MAUGES (49450) pour un montant de 10733.75€ HT ;
- 24cc026-06 (lot 06) à l'entreprise BATISTYL sise ZA de la Fromentière à MAULEVRIER (49360) pour un montant de 60 800.00€ HT ;
- 24cc026-07 (lot 07) à l'entreprise SARL SIGMA sise ZI d'Etriché à SEGRE (49500) un montant de 30 300.00 € HT ;
- 24cc026-08 (lot 08) à l'entreprise SARL SIGMA sise ZI d'Etriché à SEGRE (49500) un montant de 37 600.00 € HT ;
- 24cc026-09 (lot 09) à l'entreprise 3PIA sise ZA Actiparc à CORNE (49630) pour un montant de 60 000 € HT ;
- 24cc026-10 (lot 10) à l'entreprise LE GAL COMISO sise P,A Angers/Océane – 7 rue de Bennefray à RIVES DU LOIR EN ANJOU (49140) pour un montant de 27 787.52 € HT ;
- 24cc026-11 (lot 11) à l'entreprise MALEINGE sise Avenue du Bon Air à ST PIERRE MONTLIMART (49115) pour un montant de 14 335.22 € HT ;
- 24cc026-12 (lot 12) à l'entreprise SAS GERAULT sise 16 rue André Citroën à ST BERTHEVIN (53940) pour un montant de 16 592.09€ HT ;
- 24cc026-13 (lot 13) à l'entreprise SAS GERAULT sise 16 rue André Citroën à ST BERTHEVIN (53940) pour un montant de 16 315.81€ HT ;
- 24cc026-14 (lot 14) à l'entreprise CHAUFFECO sise 1 Chemin de Chabolais à ANGERS Cedex 02 (49106) pour un montant de 29 796.67.00 € HT ;
- 24cc026-15 (lot 15) à l'entreprise SAS IMTS TOUZEAU sise Rue Plein Champ à DURTAL (49430) pour un montant de 64 119.65 € HT ;
- 24cc026-16 (lot 16) à l'entreprise ETI sise 1 Chemin de Chabolais à ANGERS Cedex02 (49106) pour un montant de 62 800.00 € HT ;
- 24cc026-17 (lot 17) à l'entreprise QUIETALIS sise 9 rue Jean Mermoz à STE LUCE SUR LOIRE (44980) pour un montant de 23 215.00€ HT ;

Article 2 : Le Président

- certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et publiée sur le site internet de la collectivité ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours](http://www.telerecours.fr)), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au Lion d'Angers, le 03/03/2025

Étienne GLÉMOT
Président